

Bail commercial et garant

Par ladb, le 07/05/2016 à 09:42

Bonjour,

je suis gérante d'un commerce et locataire d'un local commercial, mon entreprise est au plus mal et je ne peux honorer le paiements de mes loyers et j'ai donc résilié mon bail commercial qui prendra fin au 30 septembre 2016.

Je ne paie plus mon loyer que depuis ce mois de mai, j'ai un garant qui est mon associé de ma société SAS dont je suis majoritaire, cependant mon associé m'a lâché depuis deux ans mais possède toujours des parts et est toujours directeur général et garant de mon local. Si je ne peux payer mes loyers va t on demandé de les payer à mon garant et sous quel délai ? Merci